

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

La transition de l'enseignement au marché de l'emploi en Europe

Par Tristan Bahier

Juin 2011

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives,
Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n°
27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier
2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

*Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un
contexte européen*, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et
territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Cahier n° 20,
2009

Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*,
Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce
domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tomes I et II, Cahiers n° 16
et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Retrouvez toutes nos publications sur

La transition de l'enseignement au marché de l'emploi en Europe

- Table des matières -

Introduction

I. La transition enseignement-emploi : entre enjeu européen et politiques nationales

A. Stratégie Europe 2020 : une ambition européenne renouvelée

B. Mécanismes de transition : des compétences nationales

II. De l'enseignement à l'emploi : une transition à durée indéterminée

A. L'expression des disparités sociales dans l'espace transitionnel

B. La vulnérabilité actuelle des jeunes générations

III. L'emploi au cœur des évolutions sociétales

A. L'éducation au service de l'emploi

B. Gouvernance européenne et emploi : quelle relance ?

Conclusion

Cette note d'analyse a été réalisée à partir des résultats du séminaire du mardi 7 septembre 2010 intitulé « La transition de l'enseignement au marché de l'emploi des jeunes précarisés », organisé par le Service de lutte contre la pauvreté et le Think Tank européen *Pour La Solidarité*.

Introduction

Les enjeux de l'enseignement constituent un pan important de la nouvelle Stratégie « Europe 2020 ». Se voulant en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, celle-ci succède à la stratégie de Lisbonne qui établissait d'ambitieux objectifs communautaires à l'horizon 2010, notamment celui de faire de l'Union Européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Marqué par des estimations de croissance d'ampleur modérée¹, le contexte macroéconomique actuel rend néanmoins compte d'une réalité éloignée des priorités affichées. D'une part, un effritement de la norme d'emploi par la diffusion d'emplois précaires sur le marché du travail aura conduit à une ouverture de l'éventail des salaires et, par conséquent, à une plus grande disparité de revenus. D'autre part, cette moindre offre d'emplois stables, corollaire d'une nette inadéquation entre l'offre et la demande de travail, aura eu pour effet collatéral de limiter le potentiel d'insertion professionnelle des établissements d'enseignement, notamment auprès des jeunes les plus défavorisés à l'embauche. Aujourd'hui, si l'école peine face aux mutations à l'œuvre sur le marché du travail, le besoin croissant de formation présente bel et bien l'enseignement comme un remède aux maux socio-économiques actuels de l'Union Européenne.

Depuis 2008, la crise aura, peu ou prou, marqué de son empreinte l'ensemble des marchés de l'emploi de l'UE², les emplois à bas salaires ayant en premier lieu pâti du ralentissement économique. Ce constat met en perspective une segmentation toujours plus prononcée du marché du travail dont il convient d'apprécier l'ampleur. Par ailleurs, sous l'effet de politiques publiques prônant des mesures de flexibilité de l'emploi et de compression des coûts salariaux, à l'exemple de l'Angleterre ou de l'Allemagne, le fort développement d'emplois atypiques -CDD, temps-partiel, intérim, stages- fait peser les risques de l'exclusion sur une part croissante des jeunes générations. Dès lors, en vue de préserver leur fonction d'insertion sociale et de rester les principaux intermédiaires entre les jeunes et le monde du travail, les systèmes éducatifs cherchent à se réinventer et à insuffler, par là même, une dynamique nouvelle à l'enseignement académique et professionnel. A ce titre, la stratégie Europe 2020 fixe un objectif visant à limiter le taux d'abandon scolaire à 10% en 2020. Atteindre un tel résultat nécessite de dresser un bilan sur l'état des systèmes éducatifs et sur les perspectives des politiques en matière d'éducation et d'emploi, élaborées et mises en œuvres tant à l'échelon européen qu'aux niveaux nationaux.

¹ Un rapport de prévisions économiques de la Commission Européenne et de l'EAG -European Advisory Group- anticipe une croissance de 1,8 % à l'échelle des 27 et de 1,6 % pour les pays de la zone-Euro au 1^{er} mars 2011. http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/eu_economic_situation/pdf/2011-03-01-interim_forecast_en.pdf

² Un rapport d'Eurostat du 1^{er} avril établit un taux de chômage à 9,5 % à l'échelle des 27 et à 9,9 % pour la zone-Euro en février 2011. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-01042011-AP/EN/3-01042011-AP-EN.PDF

A l'aune de ses conclusions, le séminaire « Transition de l'enseignement au marché de l'emploi des jeunes précarisés » du 7 septembre 2010 a permis de mettre en lumière les écueils que rencontrent actuellement les jeunes défavorisés dans leur insertion sur le marché du travail en Belgique. Il a surtout permis d'élargir la réflexion sur les possibilités offertes par des systèmes éducatifs aux moyens renforcés, au confluent des réseaux d'insertion professionnelle, avec pour objectif l'accession pour le plus grand nombre à un contrat durable.

I. La transition éducation-emploi : entre enjeu européen et politiques nationales

Bernard Gazier, économiste et membre de l'Institut Universitaire de France, propose plusieurs définitions de la transition entre l'éducation et l'emploi³. Elle peut être perçue comme « tout écart temporaire entre une situation d'emploi normal et ce qui ne l'est pas » ou « un processus de changement temporaire d'une position à une autre ; les transitions étant caractérisées par une série de droits, ressources et contraintes ».

A. Stratégie « Europe 2020 » : une ambition européenne renouvelée

Au regard de la construction européenne des 20 dernières années, l'enjeu d'une politique européenne pour l'emploi n'apparaît pas comme un phénomène récent. En 1993, l'adoption par la Commission européenne du Livre Blanc « croissance, compétitivité et emploi » de Jacques Delors, alors président de la Commission, marquait déjà une ouverture nouvelle du volet social dans le débat communautaire. Prônant l'investissement dans les grands réseaux transeuropéens en vue de juguler une croissance en berne, le Livre Blanc se présentait alors comme une synthèse d'une approche de relance keynésienne par la demande et d'une approche de soutien de l'offre d'emploi au sein des Etats-membres.

Depuis la signature du Traité d'Amsterdam en 1997, l'emploi est devenu une question d'intérêt commun⁴. L'Union Européenne fixe des objectifs à ses pays membres en matière d'éducation et d'emploi, et développe conjointement des instruments qu'elle entend faire peser dans les choix politiques nationaux. C'est ainsi que la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) a vu le jour, sur la base juridique du Traité consolidé instituant la Communauté Européenne. Depuis lors, la qualité de l'éducation et les évolutions du marché du travail au sein des Etats-membres font l'objet de consultations à l'échelon communautaire, avec pour finalité première une meilleure coordination des politiques nationales.

Suite à l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam en 1999, l'Union Européenne s'est également fixé des objectifs décennaux. Sur les ruines de la stratégie de Lisbonne signée en 2000 et expirée en 2010, les grandes orientations de la stratégie Europe 2020 relancent l'ambition communautaire d'une meilleure transition entre éducation et emploi. La nouvelle SEE s'articule désormais autour de 3 principaux objectifs : assurer un taux d'emploi

³ *Les transitions des jeunes école-vie active*, Commission Consultative Formation-Emploi-Enseignement, 2010

⁴ Le titre « Emploi » a été inclus au Traité CE, suite à une décision des chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet sur l'emploi de Luxembourg, en 1997

Titre VIII, articles 125 à 130 : http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/htm/C_2002325FR.003301.html

minimum de 75% à l'échelle des 27, réduire le décrochage scolaire à moins de 10 %, et réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté⁵. Pour concrétiser ces bonnes intentions, la Commission européenne a mis sur pied plusieurs initiatives phare. En matière de formation des jeunes, il convient d'évoquer l'initiative « Jeunesse en Mouvement » (Youth on the Move). Pour ne reprendre que 2 de ses 4 finalités, l'initiative se donne pour objectif à l'horizon 2020 de « mieux préparer les jeunes au marché de l'emploi » et d' « améliorer tous les niveaux de l'enseignement et de la formation »⁶. Elle met ainsi en avant une volonté de pérenniser des systèmes éducatifs qui assurent aux jeunes un avenir sur le marché du travail par un accès facilité à la formation et à l'emploi et qui garantissent, *in fine*, des conditions de vie décentes au plus grand nombre. Une communication de la Commission parue en septembre 2010 reprend à l'unisson les objectifs de l'initiative : « L'Europe doit de toute urgence améliorer l'emploi des jeunes. « Jeunesse en mouvement » présente un ensemble de priorités d'action aux niveaux national et européen, visant à réduire le chômage des jeunes en facilitant la transition de l'enseignement au monde du travail »⁷.

L'Union européenne prêche ainsi, à de multiples niveaux institutionnels, l'investissement dans le domaine de l'éducation avec l'exigence réfléchie et mesurée de former une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché intérieur européen. A leurs niveaux, les Etats-membres semblent néanmoins aborder les questions de l'emploi sous des angles différents, à travers des politiques tenant aux particularismes de leurs systèmes d'enseignement et de transition respectifs.

B. Mécanismes de transition : des compétences nationales

En matière d'éducation et d'emploi, les échanges européens se font sur la base de la méthode ouverte de coordination (MOC). Née en 2000 de la stratégie de Lisbonne, la MOC est fondée sur le contrôle mutuel, l'évaluation entre Etats-membres, l'échange et les transferts de bonnes pratiques⁸ à partir de rapports nationaux publiés annuellement. Basée sur la consultation, la comparaison et l'apprentissage des pairs, elle suppose que les Etats-membres s'inspirent des innovations les plus concluantes menées aux échelons nationaux dans l'élaboration de leurs politiques sociales propres.

Ce procédé dit « ouvert » s'inscrit toutefois dans une logique de coordination intergouvernementale. La MOC s'applique en effet uniquement aux domaines relevant de la compétence des Etats-membres. Ces derniers ont conservé la main en matière d'éducation et d'emploi en vertu du principe de subsidiarité qui « entend préserver les compétences des États membres dans les domaines qui ne peuvent être mieux régis par une action communautaire »⁹. Il va ainsi toujours de la responsabilité des gouvernements nationaux de

⁵ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr>

⁶ http://ec.europa.eu/europe2020/priorities/smart-growth/index_fr.htm

⁷ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0477:FIN:FR:PDF> (page 4)

⁸ Pour en savoir plus sur la Méthode Ouverte de Coordination :

http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/open_method_coordination_fr.htm

⁹ Le principe de subsidiarité a été introduit dans le droit de l'Union, à l'article 5 du Traité instituant la Communauté européenne (Traité de Maastricht)

http://www.europarl.europa.eu/factsheets/1_2_2_fr.htm

définir les ressources à mobiliser dans ces deux domaines intrinsèquement liés. Par définition, la MOC est de nature non-contraignante, de sorte que les Etats ne sont pas sommés de rendre des comptes auprès de l'UE quant aux résultats atteints dans des cadres nationaux ; une caractéristique représentant une contrainte majeure quant à l'ambition communautaire de faire converger les politiques de l'éducation et de l'emploi des pays de l'Union. Les consultations issues de la MOC étant ainsi laissées à la libre appréciation des Etats, la procédure fait régulièrement l'objet de controverses quant à son efficacité et à l'étendue de son impact, paraissant à elle-seule peu encline à favoriser le développement d'un modèle de transition européen coordonné à l'échelle des 27. Une recherche sur la typologie des systèmes de transition en Europe a en effet rendu compte d'une grande diversité des modèles¹⁰. 4 familles de transition aux caractéristiques propres se distinguent :

- **un modèle scandinave**, garantissant un accès à tous au système de protection sociale. Le droit à l'insertion y est considéré comme un droit du citoyen à part entière. Le modèle « nordique » est basé sur le principe d'une forte mobilité sur le marché du travail par un accès facilité à la formation tout au long de la vie ;
- **un modèle libéral**, dont la philosophie repose sur un degré étroit de dépendance entre l'offre d'emploi et les fluctuations de l'économie de marché, selon les dynamiques du revenu global¹¹. Le modèle libéral est ainsi marqué par une flexibilité de l'emploi qui expose les individus à un risque élevé d'exclusion sociale et professionnelle. L'Etat intervient peu dans la formation (en Grande-Bretagne notamment) ;
- **un modèle corporatiste**, garantissant des droits de protection selon la position occupée sur le marché du travail (secteur d'activité, type de contrat, période totale d'activité). Ce modèle est celui des pays à forte tradition syndicale, comme la France ou l'Allemagne. Il est caractérisé par un système développé de formation duale dans lequel la formation professionnelle et la qualification jouent un rôle important sur les conditions de transition vers l'emploi ;
- **un modèle méditerranéen**, dont les structures d'insertion sont plus informelles. La transition entre l'enseignement et l'emploi est peu soutenue par des dispositifs de formation, nettement en retrait dans l'espace transitionnel vers l'emploi. La sphère familiale y conditionne plus fortement la trajectoire professionnelle.

Par ailleurs, en se contentant de lister une série de grands objectifs vers lesquels les Etats doivent tendre, les documents d'orientation de la politique européenne en matière d'éducation et d'emploi présentent peu d'éléments quant aux moyens à déployer en vue d'assurer un degré constant d'insertion des jeunes, qu'ils soient budgétaires (soutien à l'éducation nationale et aux budgets universitaires, infrastructure, octroi de bourses, maintien des filières) ou humains (effectifs du corps enseignant, professeurs etc.). Il est à noter que la définition de la « population active » a été repensée dans les textes européens :

¹⁰ Travaux de Beatrix Niemeyer, chaire d'éducation continue des adultes à l'Institut des Sciences de l'Éducation de l'Université de Flensburg (Allemagne) :

http://colloque.ccfec.be/images/stories/presentations/compte-rendu_du_colloque.pdf

¹¹ En économie ouverte, le revenu global équivaut au cumul de la consommation intérieure, de l'investissement privé, des dépenses publiques et des exportations nettes.

elle ne se limite plus aux actifs de 25 à 64 ans mais inclut désormais les jeunes dès l'âge de 20 ans. En élargissant le spectre de la population active, le discours de l'UE devient ambigu : assurer un plus fort taux d'activité sur le marché du travail et inciter les jeunes à prolonger leur cycle d'étude dans l'enseignement supérieur (en les intégrant dans la population dite active) peuvent apparaître comme deux objectifs contradictoires.

Il semble dès lors difficile pour les Etats-membres de trouver le ton juste face aux engagements de long terme formulés par les institutions de l'UE. A titre d'exemple, les documents énumérant les objectifs de la stratégie Europe 2020 fixent un plancher du taux d'emploi à 75% de la population active ; ce seuil, fixé à 60% dans la stratégie de Lisbonne (2000-2010) n'avait toutefois pas été atteint. Un décalage semble ainsi s'être creusé entre le renouvellement ambitieux des orientations européennes sur le long terme et l'hétérogénéité des politiques de l'éducation et de l'emploi actuellement en vigueur dans les Etats-membres.

II. De l'enseignement à l'emploi : une transition à durée indéterminée

A l'heure actuelle, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises au sein de l'UE est en moyenne de 70% -de 6 à 8 points en dessous de leur taux habituel¹². Si seules 7 machines sur 10 sont utilisées en moyenne, les entreprises n'ont pas intérêt à accroître leurs capacités productives du fait de carnets de commandes insuffisants, d'où un investissement en berne à l'échelle des 27¹³. Couplé à des coupes budgétaires dans les dépenses publiques - à l'image du principe de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux adopté par le gouvernement français au nom d'une résorption du déficit public-, cet effet macroéconomique récessif du secteur marchand a nécessairement des retombées sur l'offre globale d'emploi. Les effets s'en ressentent dans la structure générale du marché du travail sur lequel tendent à s'accroître les inégalités.

A. L'expression des disparités sociales dans l'espace transitionnel

Une partie du salariat intégré au marché de l'emploi est aujourd'hui menacée de basculer dans une situation professionnelle plus instable. Cette précarité se décline principalement sous la forme du travail à temps-partiel, par une réduction de la durée contractuelle inférieure à la durée légale du temps de travail. Ce constat, emprunt d'austérité salariale, implique l'idée selon laquelle les personnes les plus susceptibles de subir de façon frontale tant la stagnation de l'offre d'emplois que le développement des emplois atypiques soient les moins formées et les moins expérimentées. A l'évidence, face à une montée des inégalités sur le marché du travail, les premiers touchés sont les jeunes ayant prématurément quitté le circuit scolaire. Un rapport de l'OCDE estimait à 12% le taux des 15-

¹² « Le taux d'utilisation des capacités de production (machines et équipements) est égal au ratio entre les capacités de production effectivement mobilisées pour la production et l'ensemble des capacités de production potentiellement disponibles à une date donnée ».

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-utilisation-capacite-pro.htm>

¹³ Taux d'investissement des entreprises en baisse à 20,2% dans la zone euro et à 19,7% dans l'UE 27, Communiqué de presse Eurostat, 29 juillet 2010

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-29072010-BP/FR/2-29072010-BP-FR.PDF

24 ans sans emploi et en dehors du système éducatif en 2007, en Belgique. Ce même rapport soulignait également, à juste titre, l'évolution à la hausse du taux de chômage des jeunes ces dernières années, passé de 15 à 20% entre 2000 et 2005¹⁴. La Belgique est d'ailleurs loin d'être un exemple isolé au niveau européen. Cette tendance s'est en effet prolongée de façon similaire dans la majorité des pays de l'UE jusqu'à aujourd'hui. Si se ménager une place stable dans les formes dominantes de l'emploi est devenu une difficulté croissante pour les nouvelles générations, les inégalités se cristallisent avant tout dans la période de recherche du premier emploi.

Tout d'abord, les conditions de la transition sont fortement influencées par certains déterminants socio-économiques qui marquent la vie des individus dès leur plus jeune âge, se répercutant de la sphère domestique et familiale à l'école. Dans le langage du sociologue français Pierre Bourdieu, le « capital social » (familial, culturel, relationnel) conditionne fortement la trajectoire vers l'emploi. Si les inégalités sociales se manifestent bien avant la sortie du système scolaire, elles n'en pèsent pas moins sur les choix d'orientation et dans les projections professionnelles des jeunes au moment de leur insertion. Dans ce contexte bien connu de reproduction sociale, tandis que certains accèdent rapidement à un contrat à durée indéterminée, d'autres tâtonnent parfois longtemps en cumulant CDD et autres formes d'emplois précaires et se retrouvent dans un espace transitionnel en expansion, repoussant la perspective d'un emploi stable. Face à ces difficultés d'insertion, les jeunes les plus exposés à la précarité ont plus facilement et plus fréquemment recours aux dispositifs publics d'emploi. Mais s'il ne débouche pas sur un emploi stable, l'intermédiaire des dispositifs publics administratifs vers l'emploi présente un certain risque : s'il devient systématique, il peut être à l'origine de trajectoires professionnelles erratiques et avoir pour effet de limiter l'insertion professionnelle sur le long terme.

Ensuite, l'accès à l'emploi diffère selon l'origine ethnique des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Un programme de recherches du nom de SONAR, mené par une équipe de chercheurs wallons et flamands des universités de Louvain, Bruxelles, Gand et Anvers, a mis l'accent sur une nette stigmatisation à cet égard : la période de recherche d'un premier emploi peut tripler pour un jeune d'origine étrangère. Le programme SONAR a notamment mis en exergue les difficultés chroniques des jeunes d'origine turque et nord-africaine à l'embauche. Un tel allongement du temps de recherche d'un premier emploi a un double effet cumulatif : une moindre crédibilité aux yeux d'un potentiel employeur et un découragement durable dans l'insertion sur le marché du travail. En Belgique, le premier emploi des jeunes d'origine étrangère se situe souvent sur la partie fragilisée du marché de l'emploi -contrats à durée déterminée et intérim-, et cette tendance est d'autant plus marquée que le niveau de qualifications est bas.

Enfin, il est largement admis qu'une période d'inactivité au sortir des études ou au terme d'une formation est perçue -et vécue- comme un stigmate pouvant porter préjudice de façon récurrente tout au long de la vie active. En d'autres termes, un début de carrière marqué par une période de chômage aura tendance à conditionner la trajectoire professionnelle sur le long terme et à niveler l'évolution dans l'emploi. Il s'agit-là d'un cercle vicieux qui peut avoir pour conséquence d'évincer du marché du travail de façon durable une partie de la population pourtant qualifiée et en âge de travailler ; il est un nouveau facteur de

¹⁴ <http://www.oecd.org/dataoecd/36/55/38090801.pdf>

découragement dans la recherche d'emploi des 18-25 ans et est accentué en période de difficultés économiques.

B. La vulnérabilité croissante des jeunes générations

L'allongement de la durée des études, lié à une massification de la délivrance de diplômes, a entraîné un relèvement de l'âge moyen d'insertion sur le marché du travail. Cette tendance est vérifiable dans l'ensemble des pays de l'UE. En outre, la dimension méritocratique, pourtant au fondement des systèmes éducatifs, tend à se restreindre dans l'enseignement supérieur. Bien souvent, dans un secteur donné, seuls les passages par certains établissements reconnus sur le marché de l'emploi peuvent être tournés à l'avantage des jeunes diplômés au moment de leur première embauche. Ceci renvoie à des inégalités prégnantes au sein-même du système d'enseignement. Rappelons toutefois que la précarité touche en premier lieu les jeunes les moins qualifiés, notamment ceux n'ayant pas bénéficié d'une formation dans l'enseignement supérieur. Elle se manifeste aujourd'hui par une mobilité à la marge sur le marché de l'emploi, marquée par une alternance entre périodes d'activité (en emploi atypique) et inactivité.

Le phénomène d'instabilité dans l'emploi s'est ainsi généralisé auprès des nouveaux arrivants sur le marché du travail au cours des 20 dernières années. Dans ce contexte, le premier emploi revêt une dimension d'insertion particulière mais ne pourra être bénéfique aux jeunes que si les compétences acquises sont transférables à un emploi futur, au service d'une plus grande évolution dans l'emploi. Là encore, le principe présente ses limites pour les moins diplômés. D'abord, en termes d'insertion professionnelle, parce que la qualité du premier emploi est fortement subordonnée au niveau de qualification induit par l'obtention d'un diplôme au sortir du circuit de l'enseignement. Ensuite, en termes d'évolution dans l'emploi, parce que les qualifications accumulées en début de carrière offrent des conditions favorables à une plus grande continuité du parcours professionnel. Dès lors, soutenir une politique d'activation qui prône l'incitation et l'intensification des recherches d'emploi auprès des jeunes les moins qualifiés ne suffit pas. Il convient de s'intéresser aux canaux auxquels les nouveaux arrivants sur le marché du travail ont recours dans leurs recherches, selon leur niveau de qualification. L'étude SONAR a démontré qu'une part croissante de jeunes précarisés en Belgique trouve un emploi par l'intermédiaire d'un précédent employeur et a recours, de façon générale, à des canaux de recherche plus informels¹⁵.

A l'heure actuelle, du fait d'une exigence de flexibilité grandissante, la segmentation du marché de l'emploi en Europe est telle qu'elle n'autorise qu'une marge de manœuvre limitée pour les jeunes les moins qualifiés. En France, l'INSEE recensait pour l'année 2010 la création de 110 000 emplois dans le secteur marchand, dont 103 000 provenaient du secteur de l'intérim. Outre-Rhin, une dynamique analogue est observée ; la diffusion des « mini jobs » en a été l'exemple probant. Initialement prévus pour assurer une réinsertion des chômeurs de longue durée particulièrement nombreux en Allemagne et censés déboucher sur un emploi stable, les mini jobs ont été à l'origine d'une nouvelle vague de flexibilisation de l'emploi sur le marché du travail : des emplois à 637 euros, en temps « très partiel », garantissant aux chômeurs en fin de droit une indemnité de 345 euros. Cette mesure portée

¹⁵ Les canaux les plus efficaces vers l'emploi stable, selon le programme SONAR -étude universitaire belge- : relations personnelles (21%), candidatures spontanées (15%), agences d'intérim (14%).

par le gouvernement fédéral n'avait pas abouti -loin s'en faut- à une hausse durable du nombre d'actifs sur le marché du travail allemand. Le poids de l'exigence de flexibilité est ainsi porté par les jeunes précarisés dans l'ensemble de l'UE.

Face à un durcissement des conditions d'insertion et à une norme d'emploi toujours plus atypique, le profil des jeunes tend lui-aussi à se diversifier. Depuis une vingtaine d'années, les parcours professionnels atypiques sont de plus en plus fréquents et il n'est pas rare de voir des jeunes reprendre des études ou suivre une formation éloignée de leurs qualifications d'origine, induisant de fait une discontinuité de l'activité professionnelle. En 2010, 24% des jeunes français de 15 à 25 ans ayant quitté le système éducatif étaient en dehors de l'emploi. En Belgique, on parle d'une surreprésentation des jeunes dans les emplois précaires. A l'heure actuelle, si la population en Europe vieillit, la « jeunesse » a elle aussi tendance à se prolonger dans l'âge. L'âge moyen d'obtention d'un emploi stable en Europe ayant été différé à 28 ans, le parcours vers l'indépendance financière et résidentielle se présente désormais autrement pour les jeunes générations.

Une étude menée par le Centre d'Etudes Sociologiques -CES- des FUSL¹⁶ a analysé le processus d'insertion au-delà des seules institutions de l'école et de l'emploi. En intégrant un ensemble élargi d'acteurs avec leurs spécificités propres, la définition de l'espace transitionnel « enseignement-emploi » prend un sens nouveau et assimile une superposition de contextes sociaux et institutionnels : cellule familiale, mécanismes des systèmes de protection sociale, travail au noir, qualité de l'emploi par secteur d'activité, qualité de l'enseignement et réseaux professionnels des systèmes éducatifs. Un double constat ressort de l'analyse. D'une part, certains pays comme l'Allemagne, la Belgique ou la France demeurent attachés à un modèle d'évolution professionnelle sectorielle ; la tendance générale dans ces pays reste de concevoir la carrière au sein d'un même secteur d'activité, à l'inverse des pays scandinaves qui accordent une plus grande importance à la reconversion professionnelle. A l'heure actuelle, la mobilité dans l'emploi (réorientation, périodes de formation etc.) n'est pas une valeur partagée de façon équivalente au sein des pays de l'UE. D'autre part, les services publics en charge de l'emploi peuvent accompagner les jeunes vers un emploi stable si et seulement si le marché du travail est en mesure de leur offrir une place de façon durable. Dans l'ensemble des pays européens, le marché « interne » du travail, concentrant les emplois les plus stables et les mieux protégés, garantit toujours un certain niveau de salaire ; mais l'accès aux postes stables est rendu difficile de par leur raréfaction dans l'offre globale d'emplois. Dès lors, l'action des services de l'emploi ces dernières années a plutôt consisté en un déplacement des demandeurs d'emplois d'un emploi précaire à un autre, sans que le processus n'aboutisse à une insertion professionnelle durable.

Dans cet espace transitionnel, si l'enseignement veut étendre son influence dans l'insertion des jeunes précarisés, il doit pouvoir fournir un accompagnement individualisé vers l'emploi. Les systèmes d'enseignement doivent, pour ce faire, avant tout en avoir les moyens.

¹⁶ « Cadre d'analyse et d'évaluation de l'action publique en matière de transition des jeunes entre l'enseignement et l'emploi » menée par la Commission consultative Formation Emploi – Enseignement » en partenariat avec l'Agence Alter et en collaboration avec le secrétariat de la CCFEE », décembre 2009
<http://www.ccfée.be/download.php?92244828851af04f7ed2ef4419093769>

III. L'emploi au cœur des évolutions sociétales

La conjoncture économique de l'UE est marquée par la stagnation du pouvoir d'achat et par une demande déclinante. Du fait d'un faible taux d'utilisation des capacités de production en Europe¹⁷, le relâchement de l'activité des entreprises présente le risque, à terme, d'une suppression des surcapacités de production : baisse de l'offre du volume horaire total travaillé, licenciements ou destruction du facteur capital. S'amorce dès lors un effet accélérateur « à l'envers » nuisible à la compétitivité des entreprises. La demande ne stimule plus l'investissement¹⁸ et accentue le ralentissement macroéconomique, marqué par un excès d'épargne des entreprises. Ce phénomène résulte en un déficit de places dans le processus de production où le travail permanent semble peu à peu céder sa place à une « culture de l'aléatoire »¹⁹. A l'heure actuelle, la priorité des politiques publiques doit être tournée vers l'investissement dans l'éducation, la création d'emplois et, de façon plus large, la revalorisation du travail.

A. L'éducation au service de l'emploi

Le rôle des établissements scolaires est au cœur de la transition vers l'emploi, en tant que tremplins légitimes vers le marché du travail. Evidemment, le système éducatif ne peut pas à lui-seul contrecarrer la reproduction des inégalités sociales mais peut en atténuer les effets. En ce sens, l'investissement dans l'enseignement se présente comme une nécessité au service d'une meilleure cohésion sociale, qui en dépend très nettement en période de crise. Selon une étude menée par le Centre d'Etudes Sociologiques -CES- des FUSL²⁰, sur les 900 000 belges de 18 à 24 ans que comptait la Belgique, 221 183 étaient non-diplômés. L'étude met en avant un autre chiffre pouvant donner à réfléchir : en 2006, parmi les moins scolarisés et qualifiés, 15% des jeunes en Flandre et 40% des jeunes en Région Bruxelles-Capitale étaient hors-emploi depuis plus de deux ans. Ce chiffre est de 4% pour les jeunes diplômés à Bruxelles et de moins de 1% en Flandre. Le taux de chômage de la cohorte des 18-25 ans est ainsi d'au moins deux fois supérieur à celui des tranches d'âge supérieures.

Les systèmes d'enseignement ont pour objectif d'offrir des solutions durables de façon à remédier à la sous-qualification et pallier les difficultés de transition. C'est d'ailleurs à ce stade qu'une meilleure coordination européenne à travers la méthode ouverte de coordination devrait produire ses effets ; car nombreuses sont les initiatives en matière d'éducation en Europe. A titre d'exemple, le gouvernement flamand adoptait en 2008 le décret « Leren en Werken » avec pour objectif affiché la réduction du nombre de jeunes sortants du circuit scolaire sans qualifications. S'inspirant très largement du système d'enseignement dual allemand, il visait à renforcer les cursus entre formation scolaire et

¹⁷ cf. Il « De l'enseignement à l'emploi : une transition à durée indéterminée »

¹⁸ « le taux d'investissement, c'est-à-dire la part du PIB consacré à l'investissement productif n'a cessé de reculer ces dernières années dans l'Union européenne : il y est passé de 23,4% en 1990 à 18,3% aujourd'hui », Jean François Jamet -économiste français à la Fondation Robert Schuman-, *L'Europe doit gagner la bataille de l'investissement*, 25/01/21011, <http://www.jf-jamet.eu/upload/europe-doit-gagner-bataille-investissement.pdf>

¹⁹ Expression de Laurence Rouleau-Berger (directrice de recherche au CNRS), *La Ville intervale*, 1992

²⁰ « Cadre d'analyse et d'évaluation de l'action publique en matière de transition des jeunes entre l'enseignement et l'emploi » menée par la Commission consultative Formation Emploi – Enseignement » en partenariat avec l'Agence Alter et en collaboration avec le secrétariat de la CCFEE », décembre 2009 <http://www.ccfée.be/download.php?92244828851af04f7ed2ef4419093769>

apprentissage en entreprise de façon équilibrée en harmonisant les 3 systèmes d'enseignement professionnel présents : l'« apprentissage » (contrat d'apprentissage comprenant une journée obligatoire de cours par semaine), l'« enseignement en alternance » et la « formation en alternance ». Ces 3 systèmes d'enseignement fonctionnaient jusque-là de façon cloisonnée et étaient inégalement répartis en Belgique. Les jeunes se voient désormais offerts des formations équivalant à 28 heures par semaine. Le volume horaire hebdomadaire de 15 heures précédemment en vigueur n'incitant pas les jeunes à un engagement véritable, la formation a été complétée par 8 heures hebdomadaires supplémentaires et obligatoires sur le lieu d'apprentissage. Le décret « Leren en Werken » émane ainsi d'une politique de qualification des jeunes visant à leur offrir de meilleures conditions d'insertion professionnelle et en conférant, tant que faire se peut, une dimension sociale à la transition vers l'emploi convoité. La pratique enseigne que ce système est particulièrement adapté aux jeunes éprouvant des difficultés personnelles ou familiales.

La sectorialisation scolaire demeure toutefois marquée dans certains pays de l'UE. En France, par exemple, la mauvaise adéquation entre les systèmes d'éducation et l'emploi peut en partie être imputée à une dévalorisation des filières professionnelles. Cette tendance s'accompagne d'une réduction des moyens alloués aux dispositifs de soutien auprès des plus défavorisés dans le système scolaire, comme en atteste la dotation financière déclinante des zones d'éducation prioritaire. Faute de solidarité financière familiale en période de formation (université, école, formation en alternance), l'apprentissage des jeunes est souvent mis à mal. La transition représente ainsi un obstacle social qui touche les jeunes de façon inégale.

B. gouvernance européenne et emploi : quelle relance ?

Au regard de l'étendue du climat de crise sur le marché du travail, l'UE n'étant pas elle-même aux commandes des politiques de l'éducation et de l'emploi ne permet que marginalement d'infléchir les mesures des politiques nationales en matière de transition. A l'heure actuelle, force est de constater que le rôle du supranational est à la marge en matière d'enseignement et d'emploi. Les politiques publiques demeurent à l'évidence les garde-fous indispensables en vue de limiter la répercussion des inégalités face à l'emploi, accentuées par la crise.

Favoriser, en bout de course, la création d'emplois et freiner le chômage endémique que connaissent actuellement les pays de l'Union nécessite une politique de relance coordonnée à l'échelon communautaire. L'orientation actuelle de l'UE vers des politiques d'austérité souhaitées par le Conseil européen semble néanmoins peu propice à juguler de façon durable la croissance en Europe. Les mesures budgétaires du « Paquet Gouvernance Economique » laissent présager des effets restrictifs en matière d'emploi. A l'initiative de l'Allemagne et de la France, il consiste en effet en un durcissement du Pacte de Stabilité et de Croissance²¹ au travers de sanctions quasi-automatiques²². L'austérité risquerait dès lors d'accroître la crise du pouvoir d'achat et de réduire la demande intérieure globale. Ce sont ici les principes-mêmes de la méthode communautaire et de la solidarité européenne qui sont au cœur du débat sur la gouvernance économique. Si l'Europe entend réduire ses écarts de chômage et de pauvreté, tant les Etats-membres que l'Union ont intérêt à se doter de

²¹ http://ec.europa.eu/economy_finance/sgp/index_fr.htm

Le texte contraint les pays aux balances commerciales déficitaires de réduire leurs coûts salariaux.

politiques budgétaires à la hauteur des ambitions de la Stratégie Europe 2020, en affectant les recettes d'une relance au désendettement sur le long terme. L'objectif d'assurer une convergence du niveau de développement des Etats périphériques les plus déficitaires suite au déclenchement des crises grecque, portugaise et irlandaise, vers celui des pays les moins affectés en dépend. En ce sens, l'alternative des politiques de relance -politiques dites « contra-cycliques »- permettrait d'alimenter la demande interne et de faire jouer les principaux amortisseurs sociaux que représentent les systèmes d'enseignement et de protection sociale. Une sortie de crise doit ainsi pouvoir s'envisager par les effets d'une politique budgétaire mesurée et ambitieuse au profit de la création d'emplois, d'une industrie compétitive et d'une redistribution des ressources du travail.

Conclusion

La transition de l'éducation à l'emploi implique un ensemble de facteurs interdépendants ; la structure du marché de l'emploi, l'accès à l'emploi des jeunes diplômés et des moins qualifiés, la qualité générale de l'enseignement, la structure du circuit éducatif et l'appui des dispositifs publics d'insertion en constituent les principaux.

Selon l'économiste français Daniel Cohen²³, le modèle de l'emploi, qui traditionnellement se concevait dans la durée avec des incitations à progresser dans l'entreprise, a volé en éclats au cours des années 80 dans un contexte de mondialisation. Les liens qui précédemment étaient susceptibles d'unir les individus, patrons et salariés, autour de l'appareil productif et qui maintenaient les grilles de salaires entre elles ont été substitués par de nouveaux rapports de sous-traitance. L'indexation des salaires dépend aujourd'hui moins d'une et même structure -l'entreprise- que des dynamiques d'externalisation des ressources productives. Ces évolutions économiques entrent en résonance et se répercutent sur le marché du travail. Face aux effets de la précarisation de l'emploi qui touchent en premier lieu les jeunes, les mécanismes de l'économie sociale sont aujourd'hui en mesure de remodeler une partie du paysage de l'emploi s'ils s'étendent à de nouveaux secteurs. Le secteur des services à la personne est à l'heure actuelle le plus développé de l'économie sociale, allant de la prise en charge des personnes dépendantes aux services de proximité. La transformation de ces services en emplois est d'ailleurs un enjeu d'avenir en Europe.

Quelles que soient les logiques dominantes des systèmes de transition de l'enseignement à l'emploi -« se chercher » pour les modèles nordiques et anglo-saxons ou « se placer » dans les pays de tradition latine-, repenser la fonction et le sens de l'enseignement dans nos sociétés européennes devient une priorité. Car si l'enseignement vise à transmettre des compétences aux jeunes et à assurer un certain degré de compétitivité aux pays de l'UE, son intérêt réside avant tout dans l'éveil de la conscience, l'ouverture à la réflexion, à l'esprit critique et à la culture au sens large. Dès lors, s'ils veulent tenir le pari communautaire de garantir une plus grande égalité des chances face à l'emploi, les systèmes éducatifs doivent à nouveau pouvoir desservir toutes les franges de la population.

²³ Daniel Cohen, *La prospérité du vice, une introduction (inquiète) à l'économie*, Albin Michel, 2009